

Centre de stockage de déchets non dangereux du Bochet Société SITA Liancourt-Saint-Pierre

CLIS
4 décembre 2013



- **Action de l'inspection des ICPE**
 - **Inspection du 30 avril 2013**
 - **Demande de modification des conditions d'exploiter**

Inspection du 30 avril 2013

- **Vérification de certaines dispositions de l'AP du 31 janvier 2008:**
 - Aménagement des casiers et alvéoles
 - Collecte et destruction du biogaz
 - Moyens de suivi des quantités de déchets
 - Moyens de communication
 - Plan de suivi de l'exploitation
 - Prévention des envols
- **Résultat de l'inspection**
 - Aucune non conformité
 - Une observation : mise en place d'un tableau permettant de suivre l'évolution des tassements sur le plan annuel

Demande de modification des conditions d'exploiter

- Mise en place d'une gestion bioréacteur
- Principe: réinjection des lixiviats dans le massif des déchets pour accélérer la production de biogaz
- Moyens:
 - Mise en place de puits et drains
 - Mise en place d'une couverture étanche sur les déchets
 - Mise en place d'une torchère adaptée au débit du biogaz
 - Gestion des eaux pluviales adaptée à ces nouvelles conditions d'exploitation (fossés, bassins de stockage et aire d'infiltration)

Dossier en fin d'examen

Les modifications demandées n'engendreront pas de nouveaux impacts sur l'environnement et ne sont donc pas considérées comme substantielles

Les nouvelles conditions d'exploiter seront encadrées par un arrêté préfectoral complémentaire

Questions diverses

